d'Etat nous a engagés à nous reporter.

D'après ce qui précède, et conformément aux mesures prises par l'administation des Hospices, nous vous invitons, Messieurs, à sanctionner par un vote favorable le projet de création d'un Mont-de-Piété à Roubaix ; nous ajoutons toutefois, et pour la bonne règle, qu'indépendamment de la garantie par la ville de la somme de 70,000,00
au lieu de 50,000 fixée primitivement pour le capital de fondation, il y a lieu d'ajouter l'apport par l'Hospice des deniers pupillaires. . . 2,000,00
Cautionnement du directeur et des principaux employés. 15,000,00

Soit garantie totale par la ville 87,000,00

Roubaix, le 27 octobre 1869.

Signé : Louis Leckman. — J. Renaux-Lemerre. — Henri Ternynck. — P. Catteau.

Le Conseil adopte les conclusions du rapport qui précède.

(La suite à un prochain numéro

Chronique locale & départementale

M. le secrétaire de la Commission ouvrière de Roubaix nous informe qu'un meeting aura lieu dimanche prochain 10 janvier dans la salle Dominique Rousseau, roe de l'Alouette.

Ce meeting aura pour but :

1° De donner connaissance du résultat des travaux de la commission jusqu'à ce jour ;

2° De prier l'assemblée de nommer une nouvelle commission qui suivra les débats qui vont avoir lieu sur la question des traités, et qui se tiendra prête à répondre aux chiffres et renseignements que le comité de la Ligue pourrait avoir à lui demander.

3° De rédiger une adresse avec rapports et conclusions demandant à ce que les travailleurs soient représentés et entendus à l'enquête parlementaire ;

4° D'ouvrir une souscription populaire à 10 cent. pour permettre aux travailleurs de participer dans la mesure de leurs forces, aux frais du comité de la Ligue.

Le ministre de la guerre vient de prendre à l'égard des militaires précédemment liés au service dans les conditions de la loi du 26 avril 1855, sur la dotation de l'armée, et qui se sont rengagés sous le régime de la nouvelle loi du 1er février 1868, une mesure dictée par un sentiment d'équité. Son prédécesseur se fondant sur des considérations de discipline, refusait de remettre aux militaires de cette catégorie la deuxième portion de la prime de rengagement ou de remplacement, et en outre, il ne leur faisait servir aucun intérêt de cette somme déposée dans une caisse publique. Une circulaire ministérielle du 25 décembre dernier, dispose que les intéressés pourront être immédiatement remboursés, et il leur sera payé en outre 3,50 pour 100 du capital, depuis le jour où il leur était dû. Ceux qui ne réclameront pas le remboursement toucheront le même revenu ou, s'ils le préfèrent, recevront un titre de rente 3 pour 100 au cours du jour.

Ces dispositions sont également applicables à la gendarmerie.

Le jour des Rois a été comme toujours très fêté à Roubaix.

Au sujet de cette solennité Thimothée Trimm, faisant de l'archéologie dans la chronique du *Petit Moniteur*, a cherché à s'expliquer d'où vient le cri joyeux qui accueille toujours un mouvement bachique fait par le roi de la Fève : *Le roi boit !*

L'amusant chroniqueur attribue tout cela à une cérémonie ancienne des chanoines de Besançon.

Il nous semble que Timothée Trimm n'est pas dans la vérité des faits.

Le cri joyeux : *Le roi boit !* vient d'une légende chrétienne bien plus poétique et bien plus touchante que la cérémonie dont il parle.

Il y a mille soixante dix ans quand l'Enfant Dieu naissait dans l'étable de Bethléem, entre le bœuf et l'ânon, les trois Mages, guidés par une étoile, accouraient du fond de l'Orient afin de mettre à ses pieds l'or, la myrthe et l'encens.

Or, au moment même où ils franchissaient le seuil de l'étable, le nouveau né était suspendu au sein de sa mère et aspirait son lait divin.

— Le roi boit ! s'écria le mage Balthazar.

Et les deux autres, s'agenouillant, répétèrent :

— Le roi boit !

L'année dernière, nous rapportions l'histoire d'un habitant de notre ville frappé de mort au milieu du souper des rois, au moment où la fève traditionnelle venait de lui tomber en partage.

Cette année un fait à peu près analogue a jeté dans les mêmes circonstances la terreur dans une réunion de famille. Un jeune homme venait d'entamer un quartier de la tarte royale, quand tout à coup les convives le voient changer de couleur, la bouche entr'ouverte et sans pouvoir prononcer une parole : le malheureux étouffait. La fève qu'il avait avalée par mégarde lui était demeurée dans la gorge. Nous n'avons pas besoin de dire l'épouvante de l'assistance. On courut chercher un médecin du voisinage qui parvint non sans peine à retirer l'amande, et le jeune homme en fut quitte pour quelques instants d'atroces souffrances.

On écrit de Béthune que tout le bassin houiller a fêté par de grandes réjouissances la nomination de M. de Talhouët au ministère des travaux publics.

M. de Talhouët, comme on le sait, est l'un des administrateurs de la Compagnie des Mines de Béthune.

On écrit de Maubeuge :

« Un affreux malheur est arrivé hier matin à Maubeuge. Deux couvreurs étaient montés sur le toit d'une maison en réparation, sise rue de France, et se trouvaient placés sur la même échelle, retenue seulement par un crochet dans le bas. Ce crochet s'est détaché et l'échelle est tombée dans la rue de France, entraînant avec elle les deux malheureux couvreurs qu'elle portait. L'un d'eux a été tué sur le coup; l'autre est mort peu de temps après. Ce terrible accident a causé une grande émotion en ville et notamment dans le quartier de la rue de France. On dit que l'un de ces malheureux laisse une veuve avec cinq ou six enfants en bas âge et sans aucunes ressources. »

Un incendie vient de détruire en partie la filature de lin de MM. Merlin, à Douai.

Des ossements humains ont été mis à découvert hier, dans l'ancienne pépinière de M. Grolez, à l'extrémité de la rue de Ronchin, à Lille. Ces débris étaient enfouis à une profondeur de 80 centimètres. L'état des ossements fait présumer qu'ils ont été enfouis, en cet endroit à l'époque du siégè de 1792.

La direction générale des télégraphes nous communique la note suivante :

« Pendant toute la matinée du 3 janvier, les lignes télégraphiques ont été parcourues par des courants atmosphériques d'une grande intensité; les plus affectées ont été celles du Midi, du Centre et de l'Ouest. A cinq heures du soir, le même phénomène s'est reproduit; il en est résulté un retard assez considérable dans l'échange des transmissions, principalement avec Bordeaux, Toulouse, Marseille, Florence, Berlin et Vienne.

» Le câble qui relie Boulogne à Folkstone est rompu près des côtes anglaises. Bien que les quatre fils du câble de Dieppe fonctionnent régulièrement, le public est prévenu que les dépêches à destination de l'Angleterre éprouveront infailliblement un retard notable. »

Voici le prix de la viande de boucherie sur les marchés tenus à Lille les 5 et 6 janvier 1870.

Bœuf vendu sur pied, au marché, 1 fr. 85 le kil.; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 58 c. 8 m.

Vache vendue sur pied, au marché, 1 fr. 85 c. le kilog.; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 58 c.

Veau vendu sur pied, au marché 2 fr. 40 c. le kilog.; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 2 fr. 19 c.

Mouton vendu sur pied, au marché, 2 fr. 10 c. le kil.; en déduisant de ce prix la valeur des issues et des bonifications diverses, la viande de première qualité revient au boucher à 1 fr. 97.

Marché Saint-Nicolas.

Bœuf...	0 fr. 70 c.	à 0 fr.	85 c.	le 1/2 kil	
Veau...	0 80	à 0	95	—	
Mouton.	0 70	à 0	85	—	
Porc...	1 00	à 0	00	—	

Place de la Nouvelle Aventure.

Bœuf...	0 50	à 0	85	—
Veau...	0 75	à 0	90	—
Mouton.	0 70	à 0	85	—
Porc.....	1 00	à 0	00	—

Place de Trévise.

Bœuf...	0 60	à 0	80	—
Veau...	0 75	à 0	90	—
Mouton.	0 70	à 0	80	—
Porc...	1 00	à 0	00	—

Pour la chronique locale ALFRED REBOUX

FAITS DIVERS

— On télégraphie de Toulouse :

Une maison s'est écroulée à Matabiau. Elle était à deux étages et n'était pas achevée. Les ouvriers entendent des craquements. Ils descendent. Seuls, trois petits manœuvres restent en haut. Les grands vont devant : tout tombe. Deux des enfants sont retirés des débris sans blessures graves; le troisième est enseveli sous *trois mètres* de décombres. Averti par hasard, je pars avec M. Denat, ex-architecte de la ville, médaillé pour sauvetages divers. Denat organise les travaux, donnant à chacun sa tâche, arrachant briques et cailloux, *à quatre pattes !*

Après deux heures de travail acharné, j'ai vu passer sous les déblais une tête.

Un ouvrier, dont je n'ai pu savoir le nom, a dit à l'enfant : *Paouré Pierrou ! es sâlbat !* Pauvre Pierre, tu es sauvé !

Mais voici un horrible détail (au souvenir duquel je frissonne) !

Une heure s'est écoulée avant que M. Denat ait pu dégager les jambes de ce mort vivant. L'enfant est sauvé : il n'a que des meurtrissures.

Les spectateurs étaient malades d'émotion.

— Un individu âgé de trente ans environ se présentait, dit la *Petite Presse*, lundi au soir, au commissariat de police du palais de justice, et, après avoir annoncé son état de vagabondage, demandait à être immédiatement envoyé au dépôt.

Déjà on lui apprêtait l'acte d'écrou, lorsque, en l'interrogeant, le secrétaire du commissaire de police remarqua, non sans un grand étonnement, les réponses hésitantes de ce malheureux.

Alors il le pressa tellement de questions, que cet homme perdit complètement la tête et, entre deux réponses mensongères, prononça le nom de Troppmann.

Ce fut une révélation pour les employés du commissariat qui, au lieu d'envoyer ce vagabond sommeiller paisiblement au dépôt de la préfecture, le retinrent en le faisant surveiller de très près non-seulement par des sergents de ville, mais aussi par des agents du service de la sûreté.

Une lutte s'engagea alors entre ce malfaiteur et le secrétaire du commissaire de police, — lutte dans laquelle l'inconnu dut s'avouer vaincu; car, malgré ses dénégations, ses protestations les plus énergiques, il en arriva à *dire qu'il avait été le complice de* Troppmann.

Puis, se jetant à genoux, il s'écria d'une voix lamentable : « Je suis un grand misérable !... Aussi, devant vous, je veux m'humilier... Mais, je vous en supplie, ne me perdez pas... je ne recommencerai plus, je vous le promets. Envoyez-moi au dépôt comme simple vagabond... faites-moi relaxer demain matin et, je vous le jure, *sur l'honneur*, je travaillerai, je me conduirai en honnête *homme...* »

On lui passa immédiatement les menottes et, avec les plus grandes précautions, on l'envoya à Mazas dans une voiture grillée entourée de gardes de Paris à cheval.

Nous lisons dans le *Nouvelliste de Rouen :*

Une nouvelle qui plonge dans le deuil une honorable famille de Verviers est arrivée ces jours derniers en notre ville. M. V. Melen, frère de M. Eug. Melen, industriel à Verviers, qui habite l'Italie depuis nombre d'années, a reçu un coup de poignard d'un de ses ouvriers. Il a succombé le lendemain.

» Voici dans quelles circonstances le crime a été commis :

» M. Melen était directeur de la lainerie et de la foulerie chez M. Rossi, à Schio.

» Dans la journée du 29, un certain Beltrami, de Vicence, ancien cuisinier du régiment royal carabinier, se présente à M. Melen pour obtenir du travail. Sa demande n'ayant pas été accueillie, Beltrami tira un couteau de sa poche et en porta un coup à M. Melen. Ce coup fut porté avec une telle violence que le paletot et le gilet très épais de la victime furent traversés par l'arme, dont une partie pénétra dans la poitrine. Au premier moment, on crut que la blessure ne serait pas mortelle; mais dans la nuit, la situation du blessé empira, et il mourut dans la matinée du lendemain, 30 décembre.

» Ce crime plonge dans la désolation le nombreux personnel de M. Rossi. Les établissements industriels de la maison furent fermés en signe de deuil, et tous, depuis le patron jusqu'aux plus infimes ouvriers, s'associèrent à la douleur de la famille de M. Melen, si cruellement éprouvée par ce crime abominable. Une véritable manifestation eut lieu lors de l'enterrement. »

— On écrit d'Ostende, le 30 décembre :

« Nous avons eu aujourd'hui un spectacle terrible et superbe: l'incendie d'un navire en mer, devant la ville d'Ostende.

» Cette après-midi, vers une heure, un navire en flammes apparut soudain à notre horizon. Drossé par le flux de la marée, ce navire arrivait de l'ouest, s'avançant dans notre rade. A une heure et demie de relevée, il était devant le Kursaal, à une distance approximative de trois kilomètres. Plusieurs embarcations s'étaient détachées de notre port et entouraient le bâtiment incendié. Ce bâtiment reçut également la visite d'un cutter croiseur qui se trouvait dans nos parages. Au moyen d'une longue-vue, on pouvait distinctement reconnaître que le navire en feu était abandonné par son équipage.

» Au milieu de la journée, on y voyait plus de fumée que de feu; mais quand le crépuscule vint, les flammes étaient très apparentes et se développaient en une immense colonne: spectacle imprévu et imposant, qui avait attiré une foule de monde sur la digue de mer.

» Vers le soir, les flammes avaient beaucoup perdu de leur intensité, et bientôt la dernière lueur disparut subitement. Le navire, brûlé sans doute jusqu'à sa ligne de flottaison, avait disparu sous les flots.

» J'ai dit que des lameneurs d'Ostende s'étaient trouvés, avec leurs embarcations, dans les eaux du navire incendié. L'un d'eux m'a dit ce soir qu'il s'est rendu un moment à bord. Quoique le pont brûlant du navire ne lui permît pas d'y rester longtemps, il a pu s'assurer que ledit navire était chargé de charbon de terre; il n'a vu ni entendu personne à bord. Il n'a pas remarqué non plus s'il se trouvait un canot sur le pont; il n'a pu s'assurer — ne sachant pas lire — ni du nom du navire ni de celui du port d'armement peints sur la poupe. Il s'est borné à dire que le navire lui paraissait de nationalité anglaise, gréé en goëlette et de la construction particulière des bâtiments appartenant au port de Goole (Angleterre.)

» Qu'est devenu l'équipage de ce navire ? Espérons qu'il a été sauvé par un des nombreux bateaux de pêche qui cinglent en cette saison dans nos parages. »

— On lit dans le *Journal de Varsovie :*

Depuis quelque temps de nouveau un certain nombre de dames ont eu leurs vêtements arrosés de vitriol dans les rues et dans des lieux publics; la police a pris les mesures les plus énergiques pour découvrir les coupables et prie les habitants de Varsovie de lui prêter leur concours en arrêtant en flagrant délit ces perturbateurs de l'ordre public afin de les livrer à toute la rigueur des lois. Plusieurs de ceux qui sont déjà entre les mains de la justice sont des gamins de la rue qui ont été excités par d'autres personnes à commettre ces actes inqualifiables.

— Une dépêche particulière ajoute quelques détails à la nouvelle donnée par le *Tempo*, de Venise, au sujet de la catastrophe de Sainte-Maure, et que nous avons annoncée par télégramme :

« Mardi matin, à cinq heures, une forte secousse de tremblement de terre se fit sentir dans les îles Ioniennes. Corfou n'a pas éprouvé de graves dommages. A Sainte-Maure, ces secousses s'étant répétées à plusieurs reprises, presque toute la ville a été détruite.

» Un vapeur grec a été aussitôt expédié de Corfou sur le lieu. Il avait à bord des soldats, un ingénieur, du matériel et des provisions fournies par les autorités. Le consul d'Italie s'est associé à cette œuvre humanitaire en envoyant de son côté des galettes et du riz.

OEUVRE DE BIENFAISANCE

GRAND CONCERT

ORGANISÉ PAR

les soins de personnes charitables

AVEC LE CONCOURS

de MM. LESTIENNE,

ténor solo de la Société Impériale de Lille,

NOVELART, LANGRAND,

solistes de la grande Harmonie de Tourcoing,

Les Membres de la Grande Fanfare et du Cercle Choral

PROGRAMME

Première partie

Chœur, Société Chorale. — Mélodie, ... — Duo, MM. Decondé et Liégeois. — Fantaisie pour bugle, Van Commelbecq. — Air pour ténor, Lestienne. — Air varié pour flûte, Novelart. — Mélodie pour baryton, Dujardin. — Chansonnette, ...

Deuxième partie

Ouverture, Grande Fanfare. — Romance pour basse, ... — Fantaisie pour piston, MM. Langrand. — Air pour ténor, Lestienne. — Air varié pour saxophone, ... Grand air pour baryton, Dujardin. — Grand air pour ténor, Lestienne. — Chansonnette, ...

Ce Concert aura lieu le 9 janvier prochain, dans le Grand Salon du Cercle, rue Pauvrée, mis à cet effet à la disposition des organisateurs.

Prix du Cachet : 1 franc.

La Commission :

MM. Henri Seney ; Auguste Desurmont ; Auguste Valentin ; Richard de Baralle ; Arthur Valentin ; Bouqueniaux ; Samain; Désiré Destailleurs.

On peut se procurer des cachets au siége de la Société Chorale, rue Pauvrée ; au siége de la Fanfare, Hôtel des Pompiers ; et chez les libraires de la ville.

Dernières nouvelles.

Dépêches télégraphiques.

(Service particulier du *Journal de Roubaix.*)

Paris, vendredi, 7 janvier.

On assure que quelques conseillers d'Etat vont être mis à la retraite pour faire place à un élément nouveau.

Hier le ministre des affaires étrangères a reçu les chefs de légations. La réception a duré quatre heures. M. Daru aurait déclaré que la France entendait continuer à ne pas se mêler des affaires intérieures des autre pays.

Liverpool, vendredi 7 janvier.

Ventes, 10,000 balles. Marché lourd. Orléans 11 3/4. Égypte, 12 1/2.

Havre, vendredi 7 janvier.

Marché froid. Louisiane, trois premiers mois, 132; disponible, 137,50.

Dépêches communiquées par le *Cercle de l'Industrie.*

Pour les dernières nouvelles, ALFRED REBOUX

Bourse de Paris

du 7 Janvier 1870

Rente	3 p. 0/0.....	73.50
id.	4 1/2 p. 0/0.....	103.95

ETAT CIVIL DE ROUBAIX.

NAISSANCES.

Le 4 Janvier. — Delattre, Angèle, à l'Embranchement. — Farvacque, Charles, rue Sébastopol. — Pervost, Joséphine, rue du Quai de Leers. — Baeke, Désiré, Epeule. — Tinchon, Arthur, rue Decresme. — Debray, Geneviève, rue de Lys. — Windels, Marie, rue des Longues Haies.

Le 5. — Bécu, Jules, rue d'Inkermam. — Cornille, Napoléon, Grande Rue. — Deledique, Félix, rue du Collége. — Monfort, Renelde, rue de la Perche. — Renart, Jules, rue de la Perche.

Le 6. — Blommaert, Augustin, rue des Longues-Haies. — Ferrand, Augustine, rue de la Fosse aux Chênes. — Cavye, Richard, place de la Liberté. —Vanderstricht, Philomène, rue des Longues-Haies. — Decock, Emile, Trois Ponts. — Dujardin, Eugène, au Tilleul. — Vanderplancke, Julien, rue de France. — Palandre, Victor, route de Tourcoing. — Delvarro, Paul, rue Sainte-Elisabeth. — Ferraille, Marie, rue Nain, 5. — Carpentier, Charles, rue du Moulin brûlé.

MARIAGES.

Le 3 janvier. — Sablin, Léon, 32 ans, journalier, et Vandendriessche, Amélie, 30 ans, tisserande.

Le 4 janvier. — Wollfcarius, Charles, 32 ans, tailleur d'habits, et Serwy, Marie-Augustine-Joseph, 21 ans, couturière.

DÉCÈS.

Le 4 janvier. — Poutrain, Jean-Baptiste, 45 ans, marchand de légumes, rue de Lille. — Bernard, Jacques, 82 ans, tisserand, rue des Sept Ponts. — Picavet, Henri, 11 jours, rue du Tilleul. — Godyn, Catherine, 3 mois, rue Sainte-Elisabeth. — Wastyn, Emma, 6 ans, rue Saint-Joseph — Jonckheere, Rosalie, 50 ans, ménagère, aux Sept Ponts.

Le 5. — Landrieux, Cyprien, 47 ans, charpentier, rue de Lille. — Demeyer, Eloi, 58 ans, teinturier, rue Decresme. — Lœns, Jean-Baptiste, 11 jours, rue Jacquart. — Lequenne, Fidéline, 23 ans, soigneuse, place de l'Abattoir. — Coppens, Frédéric, 62 ans, forgeron, Hôpital.

Le 6. — Debouvry, Godefroy, 1 an, Fontenoy. — Minsberghe, Anne, 24 ans, ménagère; Hôpital. — Bossut, Pierre, 80 ans, cultivateur, au Petit Beaumont.

BOURSE DE LILLE.

Cours du 6 Janvier 1870

OBLIGATIONS DES VILLES.

Armentières.	505	..
Lille 1860. J. A. 1865.	102	..
Lille 1863. J. J. Janv. 1864	100	75
Lille 1868, libérées.	511	25
Roub.-Tourcoing, R. à 50.	42	25

VALEURS LOCALES.

Caisse commerc. de Lille, Verley, Decroix.	565	..
Comptoir Devilder et Cᵉ.	525	..
Crédit industriel du Nord.	511	25
Caisse Pérot et Comp.	570	..
Compagnie le Nord incendie 200 fr. p.	1300	..
Gaz de Wazemmes à	1300	..
— — n	1125	..
Caisse commerc. de Roubaix.	541	25
Lille à Béthune, actions.	405	..
Lille à Béthune, oblig.	303	75
Aniche (le douzième)	....	..
Azincourt.	250	..
Auchy-au-Bois	....	..
Bruay	1840	..
Bully-Grenay, anc.	420	..
Carvin,	1170	..
Courrières,	10075	..
Campagnac,	625	..
Douvrin, anc.	....	..
Douvrin nouv. 1864	....	..
Escarpelle,	1300	..
Epinac,	....	..
Ferfay,	1400	..
Fiennes et Harding,	....	..
Lens,	9100	..
Liévin,	1550	..
Meurchin,	910	..
Vicoigne-Nœux,	5410	..
Vendin,	....	..
Thiv. et Fresnes (M.)	....	..

COURS DES HUILES A LILLE.

6 *Janvier* 1870.

	HUILES l'hectolit.			GRAINES l'hectolit.			TOURTEAUX l'hectolitre.		
Colza. . .	91 50	‹‹	‹‹	23 à 26	‹‹		17 ‹‹	‹‹	‹‹
» épur pq	97 50	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	17	50	‹‹ ‹
Œill. b. g.	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹ ‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹ ‹
» rousse. .	‹‹	‹‹	‹‹	35	37	50	‹‹	‹‹	‹‹ ‹
Cameline...	84	‹‹	‹‹	20	23	‹‹	16	50	‹‹ ‹
Chanvre...	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	16 50	‹‹	‹‹ ‹
Lin du p. .	73	‹‹	‹‹	26	28	50	26	30	‹‹ ‹
Lin gr. et.	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	‹‹	25 ‹‹	27	‹‹ ‹

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES.

Taxe des lettres de direction de poste à direction de poste.

	Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 gr. inclus.	0 f. 20 c.	0 f. 30 c.
de 10 gr. à 20 gr. incl.	0 40	0 60
de 20 gr. à 100 gr. »	0 80	1 20
de 100 g. à 200 g. »	1 60	2 40

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 80 c. en cas d'affranchissement, et 1 f. 20 cent. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres nées et distribuables dans la circonscription postale du même bureau.

		Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 10 g.	inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c
de 10 g. à 20 g.	»	0 20	0 30
de 20 g. à 100 g.	»	0 40	0 60
de 100 g. à 200 g.	»	0 80	1 20

Et ainsi de suite, en ajoutant, par chaque 100 gr. ou fraction de 100 grammes excédant, 40 c. en cas d'affranchissement, et 60 c. en cas de non-affranchissement.

Taxe des lettres de Paris pour Paris.

		Lett. aff.	non-aff.
Jusqu'à 15 g.	inclus.	0 f. 10 c.	0 f. 15 c.
de 15 g. à 30 g.	»	0 20	0 25
de 30 g. à 60 g.	»	0 30	0 35
de 60 g. à 90 g.	»	0 40	0 45

Et ainsi de suite, en ajoutant 10 cent par chaque 30 grammes ou fraction de 30 gr. pour les lettres affranchies ou non affranchies.

CHEMIN DE FER DU NORD.

Départs de Roubaix pour

Lille — Matin : 5.17 — 7.21 — 8.21 — 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 3.31 — 5.11 — 6.13 — 7.38 — 9.36 — 11.11.

Tourcoing et Mouscron — Matin : 5.17 — 7.18 — 8.48 — 10.13 — 11.23 — Soir : 1.15 — 2.43 — 4.48 — 6.18 — 8.13 — 10.22 (jusqu'à Tourcoing seulement) 11.36 jusqu'à Tourcoing seulement).

Amiens et Paris — Matin : 5.17 — 8.21 — Soir : 12.31 — 3.31 (1re et 2e cl.) — 7.38 — 9.36.

Armentières, Bailleul, Hazebrouck. — Matin : 5.17 — 7.21 (jusqu'à Armentières seulement) 9.51 — 11.26 — Soir : 12.31 — 2.01 — 6.13 — 9.36.

Calais — Matin : 5.17 — 9.51 (1, 2e cl.) — 11.26. — Soir : 6.13.

Dunkerque. — Matin : 5.17 — 9.51. — Soir : 6.13.

Douai, Somain et Valenciennes. — Matin : 5.17 — 8.21 — 11.26. — Soir : 12.31 — 6.13 — 7.38 — 9.36.

Tournai (par Mouscron). — Matin : 5.47 — 10.13. — Soir : 1.15 — 4.48 — 8.13.

Tournai (par Lille) matin : 5.17 — 8.21 — 2.0 — 3.31 — 7.38.